

# RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

## POUR TOUS LES ÉLÈVES

- Avis d'impôt sur les revenus de 2017 complet (Résidence fiscale : France, Pays de l'Espace Économique Européen). Pour les résidences fiscales en France, il s'agit de l'avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017.
- Justificatif relatif à la sécurité sociale :
  - Pour l'ensemble des étudiants relevant déjà du système français : un justificatif récent d'affiliation à la sécurité sociale délivré par la caisse dont vous dépendez (CPAM...)
  - **Pour les étudiants membres des pays de l'Espace Économique Européen** (hors France) et les étudiants québécois, non affiliés au régime général français : La Carte Européenne d'Assurance Maladie couvrant l'ensemble de l'année universitaire ou le formulaire RAMQ.
- Pour les étudiants âgés de moins de 18 ans au moment de leur inscription, le formulaire d'autorisation parentale et une copie des pièces d'identité (parent-s/tuteur légal)
- Le justificatif d'acquiescement 2019-2020 de la [contribution vie étudiante et de campus](#) (CVEC)

## Pour les élèves non ressortissants de l'Espace Économique Européen

- Votre visa ou titre de séjour. Pour plus d'information, veuillez consulter nos [pages dédiées](#) sur notre site internet.

## Pour les élèves boursiers

### Boursiers de l'enseignement supérieur

- Avis conditionnel 2019-2020 pour la mise en paiement de votre bourse auprès du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Le site du CROUS vous permet de télécharger votre avis dans la rubrique « suivi de votre dossier » ([www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)) avec votre numéro Identifiant National Étudiant (INE) et votre mot de passe
- Saisir votre RIB sur votre espace étudiant (Accueil administratif - rubrique "saisir toute l'année votre RIB personnel") : obligatoire pour la mise en paiement de la bourse, le cas échéant.
- Les élèves qui ont fait une demande de bourse au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) devront joindre impérativement l'avis d'impôt 2018 sur les revenus perçus en 2017 par leurs parents

### Boursiers SciencesPo

- Lettre d'admission ou email confirmant votre bourse
- Vous devez saisir votre RIB sur votre espace étudiant (Accueil administratif - rubrique "saisir toute l'année votre RIB personnel") : obligatoire pour la mise en paiement de la bourse, le cas échéant.

### Elèves boursiers du Gouvernement français / AEFÉ / EIFFEL

- Attestation de bourse délivrée par Campus France ou justificatif de prise en charge si la bourse concerne votre scolarité à Sciences Po et l'année universitaire 2019-2020.

### Pour les élèves en situation de handicap

- Pour les étudiants français : une copie de votre titre d'invalidité ou de l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Pour les étudiants internationaux : une attestation officielle d'invalidité délivrée par l'organisme public du pays d'origine de l'étudiant (accompagnée d'une traduction officielle), ainsi qu'une attestation de la médecine interuniversitaire en France (SIUMPSS).

## MODE DE PAIEMENT : JUSTIFICATIFS À FOURNIR

En fonction du mode de paiement que vous avez choisi au moment de votre inscription

### Si vous réglez par prélèvement en 1 ou 4 échéances :

- Téléchargement du RIB lors de l'étape 5 de l'inscription en ligne
- Téléchargement du mandat de prélèvement dûment rempli et signé par le titulaire du compte lors de l'étape 5 de l'inscription en ligne. Il faudra également nous envoyer l'original de ce document par voie postale : Accueil administratif 9, rue de la chaise 75007 Paris.

### Si vous réglez par virement pour un paiement unique sur le compte de Sciences Po :

- Téléchargement de l'avis de virement lors de l'étape 5 de l'inscription en ligne. Veuillez indiquer votre n° étudiant, nom et prénom sur le motif de paiement lors du transfert bancaire.

### Si vous réglez en une seule fois par carte bancaire en ligne :

Il ne sera pas nécessaire de fournir de justificatif.

**Pour plus d'informations au sujet du mode de paiement, merci de consulter la rubrique « comment payer vos droits de scolarité » :** <http://www.sciencespo.fr/students/fr/financer/droits-scolarité/comment-payer>

**Information et contact :** Consultez les vidéos explicatives et le guide d'utilisateur des inscriptions administratives en ligne : <http://www.sciencespo.fr/students/fr/etudier/scolarité/inscriptions-administratives>